

Objet :

Motion contre la réorganisation des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques et pour le maintien de la trésorerie d'Allauch

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi ~~05~~ **Septembre 2019****

L'an deux mille dix neuf et le ~~05 Septembre~~ **à 18h00**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le ~~29 Août 2019~~, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jean-Pierre BERTRAND Maire.

Étaient présents : Mmes MM

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Mmes MM.

Absents sans pouvoir : Mme, M.

M

a été désigné(e) secrétaire de séance

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment le dernier alinéa de son article L2121-29.

Vu l'article 63 de la loi de finances 2019 qui consacre effectivement la possibilité pour l'organisme autre que le comptable public d'assurer de multiples opérations d'encaissement et de décaissement, notamment celles relevant des régies de recettes.

Considérant que depuis de nombreuses années, on assiste à un transfert de la charge de travail des trésoriers vers les comptables des mairies, que dans la réalité la dématérialisation a complexifié, et donc rendu plus chronophage, la plupart des tâches incombant aux mairies.

Considérant que de simples points de contact, tel que Maison de Services au Public (MSAP), ne seront jamais à même d'assurer le même service qu'une vraie trésorerie.

Considérant que la fermeture des centres de finances publiques engendre un préjudice considérable pour les collectivités locales et pour leurs habitants.

Considérant que le maintien des centres de finances publiques constitue un enjeu important pour le service public de proximité.

Considérant la nécessité d'un soutien aux élus et agents communaux dans la préparation des budgets, ainsi que dans leur activité quotidienne dans la gestion communale.

Considérant que les collectivités subissent déjà l'éloignement de nombreux services de l'État, entraînant beaucoup de difficultés pour obtenir des réponses.

Monsieur le Maire demande à l'État de :

- rendre possible l'encaissement des recettes reversées par les régisseurs des régies de recettes communales directement par le biais d'un de ses services à une trésorerie située à moins de 15 minutes des dites communes,
- ne pas augmenter les charges de travail et donc financières des communes en procédant à la fermeture des Centres des Finances Publiques et notamment celui situé sur la commune d'Allauch.

VOTE :

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
Le
et publication ou notification
Du.....

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme en mairie le 05 Septembre 2019
Le Maire,

Jean-Pierre BERTRAND